

ANNEXE A LA FORMULE ACF/9bis

Commune de :

ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN
DU 25 MAI 2014

Certificat autorisant le vote par procuration lors d'un
séjour à l'étranger pour des raisons autres que
professionnelles (1)

Je soussigné(e), bourgmestre de la commune de, atteste par la présente, après avoir pris connaissance des pièces justificatives qu'il/elle m'a présentées ou, à défaut, sur la base d'une déclaration sur l'honneur qu'il/elle m'a faite par écrit en ce sens, que M. (nom et prénoms) (2), résidant à, rue numéro boîte, inscrit(e) comme électeur (électrice) sous le n° se trouve dans l'impossibilité de se présenter au bureau de vote en raison d'un séjour temporaire à l'étranger, à savoir en/au (3), non motivé par des raisons professionnelles ou de service. L'intéressé(e) qui a introduit sa demande avant le jour du scrutin remplit dès lors les conditions fixées par l'article 147bis du Code électoral pour mandater un autre électeur à l'effet de voter en son nom (4).

Délivré à, le 2014.

Le Bourgmestre,

Sceau de la commune

(signature)

- (1) Certificat devant être délivré par le bourgmestre du domicile du mandant (ou son délégué) aux électeurs visés à l'article 147bis, § 1^{er}, 7^o du Code électoral.
La demande tendant à obtenir ce certificat doit être introduite au plus tard le samedi, jour qui précède le jour des élections.
- (2) Le nom et les prénoms sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M).
- (3) Mentionner le nom du pays.
- (4) Voir verso (extrait de l'article 147bis du Code électoral, applicable conformément à l'article 30 LEPE et à l'article 16, § 2 LPRBC).